



■ **Bilan record pour la Cnil**

La Cnil a reçu un nombre record de plaintes en 2011 : 5 738, soit + 30 % par rapport à 2010. Rien d'étonnant à cela depuis qu'elle permet le dépôt de plainte en ligne, sur son site (www.cnil.fr). Le délai de traitement varie de quelques jours à 8 semaines en fonction de la complexité du dossier et de la qualité des réponses apportées à la Cnil par le responsable du fichier. Consommateurs ou internautes, les individus ont mûri et ont atteint un certain niveau de compétence face aux technologies numériques. Même s'ils ignorent par qui et comment leurs données personnelles sont réellement utilisées, ils en mesurent clairement l'enjeu et sont de plus en plus nombreux à se tourner vers la Cnil pour faire respecter leurs droits. Qualifiée de tribunal par le Conseil d'Etat en 2008, la Cnil peut en effet prononcer de lourdes sanctions pécuniaires (en janvier 2011, Google a été condamné à 100 000 euros pour collecte excessive).



Par Maître Alain Bensoussan,
avocat spécialisé
en technologies
numériques
Retrouvez les
explications de
maître Bensoussan
en vidéo sur le site
www.microactuel.com